

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 17 juin 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu

le préavis No 08/2024 de la Municipalité du 15 avril 2024 relatif aux

comptes 2023;

ouï

le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant

que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1. d'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2023 ainsi que le bilan au 31 décembre 2023, tels que présentés ;
- 2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion des comptes pour l'année 2023.

Ainsi délibéré en séance du lundi 17 juin 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida